

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY

Siège : Rue des 4 éléments - Pompey

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**

Séance du 17 décembre 2019

Le Conseil de Communauté du Bassin de Pompey s'est réuni en séance ordinaire, le **17 décembre 2019 à 20h30**, à **L'Espace Multi Services Intercommunal**, sous la présidence de Laurent TROGRLIC, Président, après convocation légale adressée le **10 décembre 2019**. Le secrétariat de séance a été tenu par M. MACHADO (Bouxières-aux-Dames).

| Présents | |
|----------------------------|---------------------------------------------------------------------|
| <i>Bouxières-aux-Dames</i> | MME DIDRAT-SŒUR – M. FLAMAND – M. MACHADO |
| <i>Champigneulles</i> | M. DETHOU – MME PLAYE – MME SCHREIBER – M. VERGANCE |
| <i>Custines</i> | MME HENRY – M. JULIEN |
| <i>Faulx</i> | MME LEPRUN (suppléante de M. GRANDIEU) |
| <i>Frouard</i> | M. BARTOSIK – M. BECKER – M. GRANDBASTIEN – MME ROTA – M. TRANCHINA |
| <i>Lay-St-Christophe</i> | MME BEGORRE-MAIRE – M. MEDART |
| <i>Liverdun</i> | M. BERNARDO – M. DOSE – MME GUENSER – M. HUET |
| <i>Malleloy</i> | MME DOUGOUD |
| <i>Marbache</i> | M. MAXANT |
| <i>Pompey</i> | M. TROGRLIC – M. FALCETTA – MME GEOFFROY |
| <i>Saizerais</i> | M. HALLIER |
| Absents représentés | |
| <i>Champigneulles</i> | M. FELICANI à MME SCHREIBER |
| <i>Pompey</i> | M. KUHN à M. FALCETTA |
| Excusés | |
| <i>Bouxières-aux-Dames</i> | MME RASCAGNERES-GARCIA |
| <i>Champigneulles</i> | M. MARLIN – MME SCHWARZ |
| <i>Custines</i> | M. VERY |
| <i>Frouard</i> | MME DROUOT – MME FOUET |
| <i>Liverdun</i> | MME DILLMANN – M. KOCH |
| <i>Millery</i> | M. BERGEROT |
| <i>Montenoy</i> | M. POINT |
| <i>Pompey</i> | MME VILLEMIN |

N°27 – DA du 17/12/2019

Rapporteur : MME BEGORRE MAIRE

**Evolution des horaires d'ouverture au public des équipements
déchetterie et composterie intercommunales**

La Communauté de Communes du Bassin de Pompey exploite depuis 2005 la déchetterie et la composterie en régie.

Depuis près de 14 années, ces deux équipements ont connu de multiples évolutions fonctionnelles (nouvelles filières de recyclage, système d'aération forcée, développement de la filière bois avec l'exploitation en forêt...) qui ont nécessité une réorganisation des équipes et de leurs rythmes de travail.

En parallèle à la refonte des équipes, une réflexion a été initiée sur la fréquentation des sites et les horaires d'ouverture au public afin de répondre au mieux, d'une part, aux attentes des différents usagers et, d'autre part, aux problématiques constatées liées à la fréquentation des équipements et aux engorgements qu'ils peuvent connaître notamment sur la déchetterie.

Enfin, un travail de redéfinition du règlement intérieur de la Communauté de Communes a été mené en 2019 et validé en bureau communautaire le 09 Juillet

2019. Le règlement intérieur a reprécisé les plages horaires à respecter pour les agents intercommunaux notamment pour les équipements communautaires. Afin de se mettre en conformité avec le règlement intérieur de la Communauté de Communes, il convient d'adapter le règlement intérieur propre à la déchetterie et d'adapter les horaires d'ouverture des deux équipements au regard des problématiques rencontrées.

Déchetterie intercommunale :

Il s'agit d'un équipement extrêmement fréquenté, avec 115 000 passages par an, soit une moyenne de 320 véhicules par jour avec des pics de fréquentation pouvant aller jusqu'à 650 véhicules par jour.

L'analyse de la fréquentation a permis de mettre en avant certaines problématiques liées à la plage horaire :

- La saturation de la plateforme avec des bouchons qui se forment à l'entrée de la déchetterie, jusque sur la départementale et notamment au moment des horaires d'ouverture (10h00).
- Le créneau d'ouverture 10-11H (70 à 170 véhicules) est très chargé, alors que le créneau 18-19H l'est beaucoup moins (10 à 38 Véhicules)

Pour rappel des horaires actuels sont les suivants :

| Lundi | Mardi | Mercredi | Jeudi | Vendredi | Samedi | Dimanche |
|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|-------------|--------------|
| 10h00-12h30 | 10h00-12h30 | 10h00-12h30 | 10h00-12h30 | 10h00-12h30 | 10h00-19h00 | 10h00 -13h00 |
| 13h30-19h00* | 13h30-19h00* | 13h30-19h00* | 13h30-19h00* | 13h30-19h00* | | |

*du 15 novembre au 15 mars fermeture à 18h00

Fermeture les 1^{er} mai, 25 décembre et 1^{er} janvier

En tenant compte de la fréquentation sur site et pour une meilleure qualité d'accueil du public, il est proposé les évolutions suivantes au règlement intérieur :

- Décalage de la plage d'ouverture plus tôt le matin (9h00) permettant d'éviter les files d'attentes qui se forment dès 9h30 le matin.
- Suppression des variations saisonnières sans réelles incidences sur la fréquentation, et permettant d'augmenter le niveau de service en hiver.
- Fermeture tous les midis pour respecter le temps de pause méridienne des agents prévu dans le règlement intérieur de la Communauté de Communes et évitant les problématiques en cas de présence d'un seul gardien les samedis.

Les horaires modifiés seront donc les suivants :

| Lundi | Mardi | Mercredi | Jeudi | Vendredi | Samedi | Dimanche |
|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|------------|
| 09h00-12h30 | 09h00-12h30 | 09h00-12h30 | 09h00-12h30 | 09h00-12h30 | 9h00-12h30 | 9h00-12h00 |
| 13h30-18h00 | 13h30-18h00 | 13h30-18h00 | 13h30-18h00 | 13h30-18h00 | 13h30-18h00 | |

Fermeture les 1^{er} mai, 25 décembre et 1^{er} janvier

Il convient donc de modifier le règlement intérieur de la déchetterie (article 4).

Composterie intercommunale :

Il s'agit d'un équipement moyennement fréquenté par le public, avec 9 000 passages par an, soit une moyenne de 30 véhicules par jour.

La composterie est actuellement ouverte :

- du lundi au vendredi de 8h00 à 16h00 (14H00 du 15 avril au 15 octobre)
- le samedi de 10h00 à 17h00.

Afin de se mettre en conformité avec le règlement intérieur intercommunal, il est proposé d'ouvrir la composterie sur les horaires suivants :

- Du 1^{er} mars au 30 novembre : 8h/12h-12h45/16h du lundi au vendredi et 8h30/12h-12h45/17h le samedi
- Du 1^{er} décembre au 28 février : 8h30/13h30 du lundi au samedi

Je vous laisse le soin d'en délibérer.

Délibération

- Vu le rapport soumis à son examen,
- Après avis favorable de la commission environnement du 12 décembre 2019,
- Après avis favorable du Bureau communautaire,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

DECIDE la mise à jour du règlement intérieur de la déchetterie notamment pour les modifications des plages d'ouverture toute l'année sur les périodes suivantes :

- Du lundi au samedi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 18h00
- Le dimanche de 9h00 à 12h00

DECIDE la modification des plages d'ouverture de la composterie de la manière suivante :

- Du 1^{er} mars au 30 novembre : 8h/12h-12h45/16h du lundi au vendredi et 8h30/12h-12h45/17h le samedi
- Du 1^{er} décembre au 28 février : 8h30/13h30 du lundi au samedi

AUTORISE le Président à signer le règlement intérieur de la déchetterie joint en annexe, et à mettre en application ce règlement.

VOTE A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré en séance

le dit jour

Ont signé au registre tous
les membres présents

Pour copie conforme,

Le Président



Laurent TROGRILIC